Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: - (2009)

Heft: 3

Rubrik: Nouvelles brèves

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tard par exemple en raison d'études, ou même qui auraient évolués avantageusement.

fonctions spéciales seulement à l'échelon de la Grande Unité

Les officiers occupant des fonctions spéciales, comme l'aumônier, devraient être réunis dans une sorte de *pool* à l'échelon de la Grande Unité ou au sein d'un centre de compétence de l'armée. Ils seraient engagés au profit de la troupe, en principe à l'échelon du Corps de troupe, lors des services sous forme de jours isolés (selon les besoins annoncés du commandant) ou de périodes définies à l'avance (automatiquement, selon le tableau des services).

campagnes originales de recrutement des cadres

Il s'agit de séduire un public jeune -des femmes aussipar des campagnes innovatrices. On peut imaginer des spots publicitaires à la télévision puisqu'il semblerait que notre service cinématographique s'en sort pas mal dans ce domaine, des informations dans les écoles professionnelles et universités, l'élaboration d'une fiche de profession « officier » pour l'information professionnelle, etc. Evidemment, il s'agit d'un investissement financier, mais on a déjà dépensé à moins bon escient...

réexamen des officiers de réserve

Autant au passage à l'Armée 95, mais plus encore lors de l'entrée vigueur de l'Armée XXI, de nombreux officiers, souvent des plt et des cap, ont été placés à la réserve de manière hâtive. Un grand potentiel existe encore auprès de ces gens, mais il faut là agir avec tact pour ménager les susceptibilités et pour les motiver à reprendre activement du service. La durée de service pour officiers subalternes devrait de nouveau être augmentée vers les 700 jours.

Un grand potentiel existe encore, malgré les efforts déjà considérables du DBC 1 (personnel de l'armée), de l'étatmajor de conduite (EM cond A) et de certaines Grandes Unités, les propositions faites spontanément par des officiers confrontés à la réalité devraient être étudiées de manière approfondie. Sur la quantité d'idées, on doit pouvoir en réaliser quelques unes rapidement, à bon escient, sans trop de frais et de manière profitable.

Les effets de ces efforts dans le domaine du personnel ne se font sentir que tard. Il faut environ 3 ans entre la sélection d'un futur officier d'état-major et son entrée en fonction. Il s'agit donc de s'y prendre suffisamment à l'avance. Il n'y a plus de temps à perdre!

C.B.

Nouvelles brèves

Rapport des cadres de la Défense conduit par le chef de l'Armée : Parvenir ensemble au succès

Le premier rapport des cadres du nouveau chef de l'Armée, le commandant de corps André Blattmann, était placé ce vendredi à Berne sous le signe du développement de l'Armée suisse. D'ici à la fin de l'année, les premières idées relatives aux prestations et aux processus en rapport avec la future structure de l'armée seront élaborées. En présence du conseiller fédéral Ueli Maurer, le chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), Monsieur Konrad Hummler, l'orateur invité, s'est exprimé au sujet de la politique de sécurité vue sous l'angle de l'économie.

Devant quelque 600 cadres civils et militaires du domaine départemental de la Défense, le chef de l'Armée André Blattmann a déclaré que l'armée avait déjà commencé à mettre en œuvre le « Modèle de base plus ». Ce modèle prévoit qu'il y aura dorénavant quatre domaines au sein de l'armée :

- 1. L'échelon du chef de l'Armée ou l'échelon stratégicomilitaire qui transpose les directives politiques en tâches militaires.
- 2. Le Commandement de l'instruction (*Lead*: commandant de corps Dominique Andrey) qui est chargé de l'instruction et de la garantie de la disponibilité de base. La majeure partie des troupes de l'Armée suisse est subordonnée à ce commandement.
- 3. Le Commandement de la conduite de l'engagement (*Lead*: brigadier Daniel Berger) qui conduit l'ensemble des engagements de l'Armée suisse, garantissant ainsi la conduite en une seule main. Les troupes requises pour ces engagements sont fournies par le Commandement de l'instruction.
- 4. La Base des forces armées (*Lead*: divisionnaire Roland Favre) qui assure, en une seule main, le support de l'instruction et des engagements, soit les prestations fournies par la logistique, l'aide au commandement et les affaires sanitaires.

Selon le commandant de corps Blattmann, il est aussi clair que l'Armée suisse abandonne le modèle actuellement basé sur les Forces terrestres et les Forces aériennes. D'ici fin 2009, les premières idées relatives aux prestations et aux processus de ces quatre domaines seront élaborées. Les décisions concernant les autres travaux ne seront prises qu'en 2010 en corrélation avec le nouveau rapport sur la politique de sécurité et sa mise en œuvre sur le plan militaire. Les éventuelles conséquences organisationnelles ne seront donc perceptibles que l'année prochaine.

Pas de changements organisationnels auprès de la troupe avant 2012

Le chef de l'Armée a souligné qu'il n'y aura aucun changement organisationnel auprès de la troupe avant fin 2011. Il s'agit de tout faire pour que la troupe puisse remplir ses missions et de préparer tous les moyens requis à cet effet. A tous les échelons, les chefs doivent faire preuve de modestie, de ténacité, de respect et de plaisir à s'engager pour la sécurité et la liberté.

DDPS, 12.06.2009